Le Directeur Général

البنك الوطنيي الجزائسري المدير العام

AGENCES ET STRUCTURES DE LA BANQUE

Le 30 mai 2022 N° d'ordre 2373

REPERTORIER

III- CAISSE Opérations de guichet

Objet: Mise en place du paiement sur internet « e-paiement ».

Réf: - Circulaire n° 2126 du 08 juin 2016.

- Circulaire nº 2258 du 17 mai 2020.
- Circulaire n° 2339 du 12 septembre 2021.
- Contrat d'adhésion au système d'acceptation de paiement en ligne par carte bancaire CIB (AADL/BNA).

Additif à la circulaire n° 2126 du 08 juin 2016

- 1. Dans le cadre du développement de l'activité de paiement par internet et suite à la signature du contrat d'adhésion au système d'acceptation de paiement en ligne par carte bancaire CIB entre l'Agence Nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement (A.A.D.L) et la banque en date du 22 mai 2022, il est mis à la disposition des clients souscripteurs aux programmes AADL, détenteurs de la carte CIB et adhérents au service « e-paiement », le service de paiement des échéances en ligne.
- 2. Le présent additif a pour objet de définir les dispositions comptables relatives aux opérations de paiement des factures AADL par internet.

Les dispositions comptables sont reprises en annexe du présent additif.





- 3. La commission relative au paiement en ligne des factures payées par les souscripteurs ainsi que les frais d'adhésion de l'AADL à la plateforme de la SATIM sont à la charge de la banque.
- 4. Mention de complément doit être portée en marge des circulaires sus référencées.
- 5. Pour toute difficulté d'application et/ou de compréhension des dispositions de la présente, il y'a lieu de se rapprocher de la Direction de la Monétique.
- 6. Le présent additif prend effet à compter de la date de sa signature.

Le Directeur Général LEBBOU Mohammed Lamine



BANQUE NATIONALE D'ALGERIE



البنك الوطني الجزائري

Annexe à la circulaire n° 2373 du 30/05/2022.

DISPOSITIONS COMPTABLES

- A. Comptabilisation des opérations de paiement des factures AADL sur internet (site web-marchand)
- 1. Client (web-acheteur) BNA / Commerçant (web-marchand) AADL même Agence

L'agence dans laquelle est domicilié le gestionnaire immobilier AADL actuellement est AGENCE AP HUSSEIN DEY « 611 »

Débit : Compte chèque DZD « 0200.xxx.xxx ».

Chapitre n° 220130 « CCHQ DZD particuliers ».

Ou

Compte courant DZD » (web-acheteur) « 0300.XXX.XXX »

Chapitre n° 220020, 220021, 220022, 220023, 220024

Ou

Compte chèque DZD islamique. « 0231.xxx.xxxz »

Chapitre n° 220132 « CCHQ PARICULIER ISLAMIQUE »

Ou

Compte courant DZD ISLAMIQUE « 0312.xxx.xxx »

Chapitre: n° 220031 CC DZD MORALE islamique

Ou

Compte chèque DZD prepaid particulier ». « 0203.xxx.xxx »

Chapitre nº 220137 « CCHQ DZD PREPAID PARTICULIER »

Crédit : Compte courant DZD SPA AADL GEST IMMO « 0300.400.062 » Chapitre n° 220020 « CCdzd entr n .financ publique ».

1.1. Imputation des frais

Les frais sont supportés par la BNA.

Au niveau de la DM « 122 »

Débit : Compte charge « 0006.661.002 » « Compte frais sur les opérations de la monétique ».

Chapitre nº 661002 « Frais opérations de la monétique ».

Crédit : Compte d'ordre Quote-part SATIM « 0064.000.096 » Chapitre n° 362181 « Autr ctes ordre credit dzd ».

2. Client (web-acheteur) BNA / Commerçant (web-marchand) AADL inter-agences

Débit : Compte chèque DZD « 0200.xxx.xxx ». Chapitre n° 220130 « CCHQ DZD particuliers ».

Ou

Compte courant DZD » (web-acheteur) « 0300.XXX.XXX » Chapitre n° 220020, 220021, 220.022, 220023, 220024.

Ou

Compte chèque DZD islamique « 0231.xxx.xxx »
Chapitre n° 220132 « CCHQ PARICULIER ISLAMIQUE »

Ou

Compte courant DZD ISLAMIQUE « 0312.xxx.xxx » Chapitre n° 220031 « CC DZD MORALE islamique »

Ou

Compte chèque DZD prepaid particulier « 0203.xxx.xxx ». Chapitre n° 220.137 CCHQ DZD PREPAID PARTICULIER.

Crédit : Compte liaison-sièges « 5100.000.611 » (Montant de la transaction). Chapitre n° 370000 « Compte LS DZD DVS ».

Débit : Compte liaison-sièges « 5100.000.611 » Chapitre n° 370000 « compte LS DZD DVS»

Crédit : Compte courant DZD SPA AADL GEST IMMO « 0300.400.062 » Chapitre n° 220020 « CCdzd entr n .financ publiqu. »

2.1. Imputation des frais

• Au niveau de la DM « 122 »

Débit : Compte charge 0006.661.002 « Compte frais sur les opérations de la monétique ». Chapitre n° 661002 « frais opérations de la monétique ».

Crédit : Compte d'ordre Quote-part SATIM « 0064.000.096 ». Chapitre n° 362181 : « Autr ctes ordre credit dzd ».

3. <u>Client (web-acheteur) confrère / Commerçant (web-marchand) BNA (AADL)</u> <u>Interbancaire</u>

Débit : Compte d'ordre écriture en suspens DAB « 0064 000 522 » Chapitre n° 362183 « OPERATIONS EN SUSPENS DZD ». (Montant de la transaction, net des commissions SATIM et confrères).

Débit : Compte charge « 0006.661.002 » Compte frais sur les opérations de la monétique ». Chapitre n° 661002 « frais opérations de la monétique ».

Crédit : Compte liaison-sièges DZD DVS « 5100.000.611 » Chapitre n° 370000 (compte LS DZD DVS).

Débit : Compte liaison-sièges « 5100.000.611 » (Montant de la transaction) Chapitre n° 370000 « Compte LS DZD DVS ».

Crédit : Compte courant DZD SPA AADL GEST IMMO « 0300.400.062 » Chapitre n° 220020 « CCdzd entr n .financ publiqu ».

B. Comptabilisation des opérations de remboursement biens et services via internet (site web-marchand)

1. Client (web-acheteur) BNA / Commerçant (web-marchand) BNA (AADL) même agence

Débit : Compte courant DZD SPA AADL GEST IMMO « 0300.400.062 » Chapitre n° 220020 « CCdzd entr n .financ publiqu »

Crédit : Compte chèque DZD « 0200.xxx.xxx » Chapitre n° 220130 « CCHQ DZD particuliers ».

Ou

Compte courant DZD (web-acheteur) « 0300.XXX.XXX » Chapitre n° 220020, 220021, 220022, 220023, 220024.

Ou

Compte chèque DZD islamique« 0231.xxx.xxx »
Chapitre n° 220132 « CCHQ PARICULIER ISLAMIQUE »

Ou

Compte courant DZD ISLAMIQUE « 0312.xxx.xxx » Chapitre n° 220031 « CC DZD MORALE islamique »

Ou

Compte chèque DZD prepaid particulier « 0203.xxx.xxx » Chapitre n° 220137 « CCHQ DZD PREPAID PARTICULIER ».

1.1. Imputation des frais

• Au niveau de la DM « 122 »

Débit : Compte charge 0006.661.002 « Compte frais sur les opérations de la monétique ». Chapitre n° 661002 « Frais opérations de la monétique ».

Crédit : Compte d'ordre Quote-part SATIM « 0064.000.096 » Chapitre n° 362181 « Autr ctes ordre credit dzd ».

2. <u>Client (web-acheteur) BNA / Commerçant (web-marchand) BNA (AADL)</u> inter- agences

Débit : Compte courant DZD SPA AADL GEST IMMO « 0300.400.062 » Chapitre n° 220020 « CCdzd entr n .financ publiqu ».

Crédit : Compte liaison-sièges « 5100.000.xxx » (Montant de la transaction). Chapitre n° 370000 « Compte LS DZD DVS » (XXX : indic agence web-acheteur)

Débit : Compte liaison-sièges « 5100.000.xxx » (Montant de la transaction). Chapitre n° 370000 « compte LS DZD DVS » (XXX : indice agence web-acheteur).

Crédit : Compte chèque DZD « 0200.xxx.xxx ». Chapitre n° 220130 « CCHQ DZD particuliers ».

Ou

Compte courant DZD » (web-acheteur) « 0300.XXX.XXX » Chapitre n° 220020, 220021, 220022, 220023, 220024.

Ou

Compte chèque DZD islamique « 0231.xxx.xxx » Chapitre n° 220132 « CCHQ PARICULIER ISLAMIQUE »

Ou

Compte courant DZD ISLAMIQUE « 0312.xxx.xxx » Chapitre n° 220031 « CC DZD MORALE islamique »

Ou

Compte chèque DZD prepaid particulier « 0203.xxx.xxx » Chapitre n° 220137 « CCHQ DZD PREPAID PARTICULIER ».

2.1 Imputation des frais

Au niveau de la DM « 122 »

Débit : Compte charge 0006.661.002 « Compte frais sur les opérations de la monétique ». Chapitre n° 661.0023 « Frais opérations de la monétique ».

Crédit : Compte d'ordre Quote-part SATIM « 0064.000.096 » Chapitre n° 362181 « Autr ctes ordre credit dzd ».

d

3. <u>Client (web-acheteur) confrère / Commerçant (web-marchand) BNA (AADL)</u> interbancaire

Débit : Compte courant DZD SPA AADL GEST IMMO « 0300.400.062 » Chapitre n° 220020 « CCdzd entr n .financ publiqu »

Crédit : Compte liaison-sièges « 5100.000.122 » (Montant de la transaction). Chapitre n° 370000 « compte LS DZD DVS» (122 indice DM)

Débit : Compte liaison-sièges « 5100.000.122 » (Montant de la transaction) Chapitre n° 370.000 « Compte LS DZD DVS» (122 : indice DM)

Crédit : Compte écriture en suspens DAB « 0064 000 522 » Chapitre n° 362183 « OPERATIONS EN SUSPENS DZD » (Montant de la transaction)

3.1 Imputation des frais :

Au niveau de la DM « 122 »

Débit : Compte charge 0006.661.002 « Compte frais sur les opérations de la monétique ». Chapitre n° 661002 « frais opérations de la monétique ».

Crédit: Compte d'ordre écriture en suspens DAB « 0064 000 522 » Chapitre n° 362183 OPERATIONS EN SUSPENS DZD (Montant de la commission inter change)

